



PROGRAMME DE TRAVAIL 2012



L'AGORAH : L'AGENCE D'URBANISME DE L'OCEAN INDIEN

➔ Editorial



L'AGORAH observatoire et centre d'expertise dans l'analyse de l'aménagement de La Réunion doit, au regard des évolutions démographiques, de la demande de mobilité et du besoin d'infrastructures urbaines, s'adapter pour mieux répondre à ce besoin considérable d'observation, de connaissance et d'expertise des évolutions urbaines du territoire réunionnais.

L'inscription de La Réunion au patrimoine mondial de l'Humanité, le Parc National, la Réserve Nationale Marine, les zones protégées donnent une plus value à La Réunion et obligent à avoir une vision positive de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable.

Il est essentiel d'avoir à la fois une vision transversale territoriale de l'aménagement et à la fois une vision sectorielle de l'aménagement. Le développement urbain est un enjeu majeur pour notre territoire et doit se faire autour de pôles urbains pour favoriser les échanges.

Le développement local et plus spécifiquement le développement urbain doit être créateur de solidarité et d'équilibre entre toutes les composantes du développement.

L'année 2011 a été marquée par une prise de conscience : la nécessité de refonder l'AGORAH créée en 1992. Les importantes décisions prises pendant le second semestre et l'implication du personnel ont permis d'accélérer ce processus de réorganisation : nouvelle gouvernance, enrichissement des missions jusque là dévolues à l'Agence, renforcement des équipes, et augmentation des moyens.

Les principes ont été posés : s'affranchir des idées convenues, s'affranchir d'une lecture territoriale peu ambitieuse car trop empreinte d'objectifs politiques et privilégier la démarche construite et partagée de la dynamique du développement et de l'aménagement durable.

L'année 2012 exigera une volonté forte pour la mise en œuvre d'une **démocratisation de la gouvernance et pour la réalisation des nouvelles missions qui doivent satisfaire les attentes et tenir compte de nombreux paramètres.**

La Région parce qu'elle assume la responsabilité de l'aménagement du territoire et du développement économique, l'Etat parce qu'il intervient sur des secteurs stratégiques, le Conseil Général parce qu'il s'implique sur des thématiques essentielles comme le logement ou les déchets souhaitent l'intégration des intercommunalités au plus près des décisions. Les EPCI seront donc membres de droit et pourront prendre part à la définition des enjeux et à la prise des décisions.

Le milieu insulaire a ses contraintes et ses avantages. L'insularité, de par le caractère fini de l'espace impose une certaine vigilance et le développement d'un secteur, le territoire communal ou intercommunal par exemple, doit se réaliser dans un cadre respectant les grandes orientations pour l'ensemble du territoire. L'impact de certains secteurs les uns sur les autres est plus marqué, et aussi plus collaboratif dans une île.

Cette nécessaire collaboration est un avantage et le rôle croissant de la collectivité régionale avec le lancement du programme stratégique qu'est le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) impose la compatibilité de tous les documents d'urbanisme au SAR.

Membre du réseau national et notamment de la FNAU, l'AGORAH se distingue toutefois des autres agences d'urbanisme qui restent des agences d'agglomération.

En effet L'AGORAH présente à la fois un caractère insulaire, un caractère domien et un caractère régional. Les agences d'urbanisme des Outre-mer observent et expertisent des territoires plus vastes et plus contraints que ceux de la Métropole. Elles doivent partager leur expérience, valoriser leur approche de la gouvernance et par conséquent permettre aux autres agences métropolitaines d'anticiper certaines difficultés.

En outre L'AGORAH a des objectifs d'ouverture aux pays de la zone Océan Indien et souhaite développer davantage de coopération régionale et de coopération inter-îles.

Le cœur de métier de l'AGORAH se voit donc conforté et se voit complété par de nouveaux observatoires et de nouvelles expertises pour répondre aux attentes des partenaires acteurs.

L'Agence se doit aussi d'avoir cette ouverture vers une autre dimension.

Enfin, il ne saurait y avoir de réelle efficacité sans évaluation.

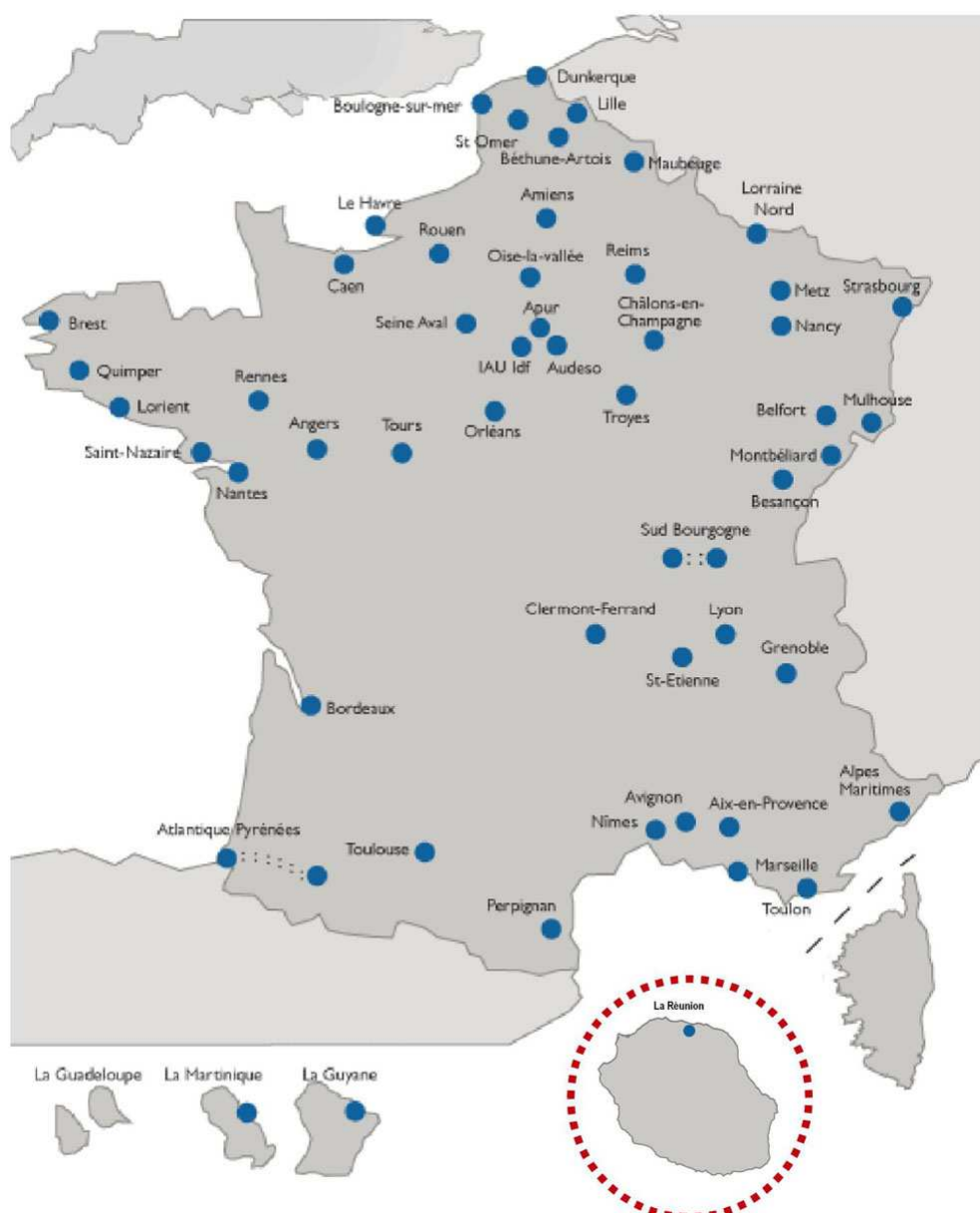
Le programme de l'AGORAH est ambitieux car réaliste. Je vous laisse le soin de le découvrir dans ses grandes lignes.

Imaginons notre territoire pour qu'il soit au plus près des préoccupations, des envies des hommes et des femmes de La Réunion.

Fabienne COUPEL-SAURET
Présidente de l'AGORAH

L'Agorah fait partie de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme : 53 agences réparties en métropole et en France Outre-mer.

Lieu d'échanges et de rencontres, la FNAU regroupe parmi ses activités des « Clubs Thématiques » dans les différents domaines du développement territorial, auxquels participent les équipes des agences, soit plus de 1500 professionnels.



➔ Le cœur de métier des agences

- L'observation permanente des phénomènes urbains : banques de données et tableaux de bord, systèmes d'observation géographique, ...
- La prospective urbaine et les projets de territoire,
- Souvent chargées du suivi et de l'évaluation des politiques publiques (habitat, déplacements, économie, environnement...),
- Forte de connaissances acquises grâce à l'observation des territoires, les Agences d'Urbanisme accompagnent les collectivités territoriales dans l'élaboration de leur document de planification ou de programmation,
- L'information, l'animation et la communication.

➔ Statut et missions de l'AGORAH

Le 16 Juillet 1991, dans une déclaration d'intention en vue de la création d'un outil partenarial en matière d'habitat et d'aménagement, co-signée par Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Régional et Monsieur le Président du Conseil Général, les trois partenaires "affirmaient l'enjeu important qu'il y ait à mener des études liées au développement, à l'aménagement territorial et à l'urbanisme, à un niveau élevé et de façon partenariale" et "s'engageaient à créer de concert, dès 1991, une association permanente d'observation et d'études dans le domaine de l'aménagement, de l'habitat et de l'urbanisme et en assurer son financement sur la base d'un programme d'études conjoint".

C'est cette déclaration qui a prévalu à la création de l'Association Réunionnaise pour l'Observation, l'Aménagement et l'Habitat (AROAH) le 29 Octobre 1991, très vite transformée en AGORAH (10 Juillet 1992).

L'AGORAH a été créée sous la forme d'une association régie par la loi du 1er Juillet 1901. Elle se différencie des autres agences d'urbanisme en ce sens que ces dernières sont dans leur ensemble des agences d'agglomération alors que l'AGORAH a un caractère régional.

L'agence d'urbanisme a pour vocation :

- D'être un espace de rencontre, de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire de la Réunion
- De proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres.
- De réaliser les réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des déplacements et de l'environnement.
- De mettre en oeuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques, ...) et à animer le milieu local des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme.

Ces actions, études, observations, analyses, recherches ou réflexions sont menées en toute indépendance et dans l'intérêt commun de l'ensemble de ses membres, dans l'esprit de l'article L. 110 du code de l'urbanisme qui dispose notamment que « le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences (...) Les collectivités publiques harmonisent dans le respect réciproque de leur autonomie leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ».

Les partenaires de l'AGORAH

Les Membres de Droit

L'ETAT représenté par :

- M. le Préfet
- M. le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Directeur de l'INSEE
- M. le Commissaire à l'Aménagement des Hauts

Le Conseil Régional représenté par :

- Mme Fabienne COUPEL-SAURET
- M. Alin GUEZELLO
- Mme Patricia PILORGET
- M. David LORION
- M. Paulet PAYET

Le Conseil Général représenté par :

- M. Pierre VERGES
- M. Gérald INCANA
- M. Robert NATIVEL
- M. Daniel ALAMELOU
- M. Gérard FRANCOISE

Les Membres Adhérents

- M. Le Président : CIVIS
- M. Le Président : TCO
- M. Le Président : CASUD
- M. Le Président : CIREST
- M. Le Président : CAUE
- M. Le Président : ARMOS
- M. Le Président : Chambre des Métiers
- M. Le Président : SAFER
- M. Le Président : CESER
- M. Le Président : Agence de Développement de la Réunion
- M. Le Président : Syndicat Mixte du SCoT Sud

➔ L'équipe pluridisciplinaire

Gouvernance de l'AGORAH



Fabienne COUAPEL-SAURET
Présidente de l'Agorah
Vice-présidente de la Région



Daniel FAUVRE
Vice-président de l'Agorah
Directeur de la DEAL



Gérald INCANA
Vice-président de l'Agorah
Vice-président du Département



Nicole ABOUPA
Assistante



Maryse CHAMANT
Directrice
administrative & financière
Co-directrice par intérim



Marion OVIZE
Chargée d'études



Benoît PRIBAT
Administrateur technique
Plateforme PEIGEO



Lydie SERVEAUX
Cartographe



Sébastien BELLAMY
Géomaticien
Chargé d'études senior



Clency HENRIETTE
Directeur des études
Co-directeur par intérim



Ludovic LE PONTOIS
Assistant informatique



Arnaud RITTER
Chargé d'études senior
Foncier / Habitat



Valérie-Anne SERVIABLE
Chargée d'études
Foncier / Habitat



Sabine RIVIERE
Chargée d'études senior
Etudes urbaines



Fabienne SOUMILA
Secrétaire

L'équipe de l'AGORAH

➔ Une démarche partenariale et un programme pluriannuel

Ce document présente le programme de travail de l'AGORAH pour l'année 2012.

L'exécution du programme sera faite en fonction des moyens financiers et humains qui seront mis à disposition de l'AGORAH.

Le programme est conçu en fonction des conclusions de l'audit réalisé en 2011 qui privilégie une démarche pluriannuelle. L'année 2012 devrait être celle du renouveau de l'agence.

L'esprit et la règle avec lesquels est constitué le programme de travail de l'AGORAH demeurent la démarche partenariale. L'AGORAH dans le respect des règles et missions dévolues aux agences d'aménagement et d'urbanisme doit être l'outil partenarial majeur répondant par la création et la diffusion de la connaissance aux interrogations posées sur l'aménagement du territoire d'aujourd'hui et de demain.

Dès lors, les différentes lignes d'action du programme répondent à un besoin partagé des membres de l'agence et s'inscrivent dans une conception pluriannuelle. Certaines actions sont pérennes et récurrentes et d'autres considérées comme ponctuelles. Dans l'organisation de ses activités, chaque projet est piloté par un comité composé de techniciens. Il est prévu que ces comités puissent également être pilotés par un élu.

Ce programme de travail est le résultat d'une vision partagée sur le fait que l'AGORAH doit d'une part rester concentrée sur les actions qui forment son cœur de métier : une mission d'observation, une mission d'expertise, une mission d'information et d'animation. D'autre part, elle doit compléter ses actions d'observations par de nouveaux outils, prendre toute sa place dans le suivi et la mise en œuvre du SAR, être l'animateur de la plateforme géomatique régionale mutualisée, en assurer le fonctionnement et répondre aux objectifs d'ouverture aux pays de la zone.

Cet espace d'échange constitue une spécificité de l'AGORAH. Ces échanges sont organisés autour des groupes de travail thématiques : Habitat et Foncier, Foncier économique, Transports et Déplacements, Etalement urbain, SIG, professionnels de l'urbanisme. **Des échanges spécifiques avec les services de la Région permettront de bien cadrer l'intervention de l'agence sur les attendus en matière d'analyses pour l'évaluation du SAR.**

L'équipe de L'AGORAH se retrouvera renforcée par la création de postes suivants : un assistant informaticien, des charges d'études pour les observatoires, sur les thématiques transports et déplacements et risques naturels. Elle sera consolidée également par le recrutement d'un chargé d'études en économie et d'un responsable en charge de la plate forme géomatique. Dans la perspective de la mise en place d'un observatoire des déchets, l'agence procédera à l'embauche d'un chargé d'études spécifique.

Un programme 2012 organisé autour de 4 axes :

- **AXE I : L'AGORAH, CENTRE D'OBSERVATION DE L'AMENAGEMENT DE LA REUNION**
- **AXE II : L'AGORAH, CENTRE D'EXPERTISES DE L'AMENAGEMENT DE LA REUNION**
- **AXE III : L'AGORAH, CENTRE DE RESSOURCES, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**
- **AXE IV : LA COOPERATION REGIONALE et INTER-ILES**

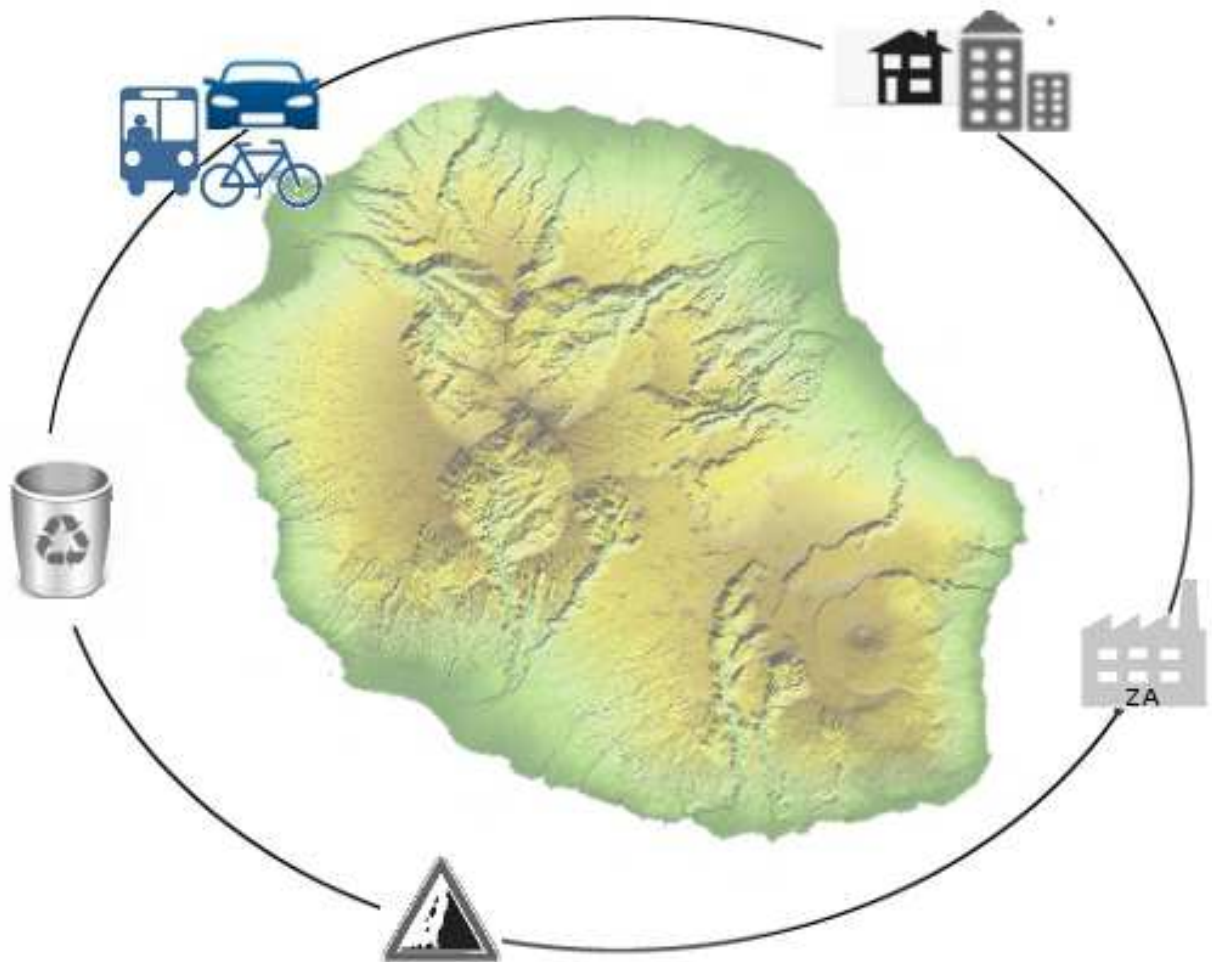
SOMMAIRE

DES FICHES DETAILLEES

AXE I : L'AGORAH, CENTRE D'OBSERVATION DE L'AMENAGEMENT DE LA REUNION	14
I.1 Observatoire Habitat et Foncier	11
I.1.1 Observatoire des transactions foncières et immobilières.....	11
I.1.2 Observatoire des loyers privés	12
I.2 Observatoire du Foncier Economique.....	13
I.2.1 Observatoire des Zones d'Activités et du Foncier économique : Disponibilités pour les entreprises et occupation des zones d'activités.....	13
I.3 Observatoire des Transports et des Déplacements	14
I.3.1 Observatoire des transports et déplacements	14
I.4 Observatoire des risques naturels	15
I.4.1 Observatoire des risques naturels	15
I.5 Observatoire des déchets	16
I.5.1 Observatoire des déchets.....	16
AXE II : L'AGORAH, CENTRE D'EXPERTISE DE L'AMENAGEMENT DE LA REUNION.....	25
II.1 Analyses et Expertises de la planification territoriale.....	19
II.1.1 Suivi de la mise en œuvre du SAR.....	19
II.1.2 Réflexion sur la relation entre formation (initiale, professionnelle, supérieure et notamment sur la formation par alternance) et les activités économiques par bassin de vie	20
II.1.3 Expertises auprès des acteurs de l'aménagement : les EPCI	21
II.1.4 Base de données cartographiques sur les PLU.....	22
II.2 Analyses et Expertises des dynamiques d'urbanisation.....	23
II.2.1 Dynamiques d'urbanisation : mesure de l'espace urbanisé et de ses évolutions	23
II.2.2 Accompagnement pour la mise en œuvre du FRAFU	24
II.2.3 Expertises sur l'habitat, le logement et l'urbanisme	25
AXE III : L'AGORAH, CENTRE DE RESSOURCES , D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION SUR L'AMENAGEMENT DE LA REUNION	37
III.1 Ressources et Administration des Données	28
III.1.1 Administration des données, diffusion des études et maintenance informatique.....	28
III.1.2 Animation du groupe SIG partenarial et des travaux géomatiques associés autour de la plateforme géomatique mutualisée (PEIGEO).....	29
III.1.3 Mise en place de la plateforme géomatique mutualisée (PEIGEO).....	30
III.2 Accompagnement et information des acteurs	31
III.2.1 Accompagnement et information du réseau de l'aménagement et l'urbanisme.....	31
III.2.2 Événementiel pour les vingt ans de l'agence.....	32
AXE IV : LA COOPERATION REGIONALE ET INTER-ILES	35

AXE I :

L'AGORAH, CENTRE D'OBSERVATION DE L'AMENAGEMENT DE LA REUNION



L'Observation, le recueil de données et l'information constituent un axe majeur des activités de l'agence. Depuis sa création en 1992, l'agence a su mettre en œuvre les observatoires thématiques nécessaires pour la compréhension des actions publiques, le suivi et l'analyse des évolutions dans les domaines clés de l'aménagement.

Les observatoires forment le socle de l'agence. Ils constituent la mémoire vivante du territoire. Ces observatoires doivent être de véritables outils d'aide à la décision pour les politiques publiques. Les observatoires qui sont actuellement mis en œuvre à l'agence doivent évoluer afin de répondre aux enjeux complexes du territoire. Leurs évolutions consistent d'une part à la consolidation des différentes méthodologies mises en œuvre et d'autre part, à apporter des réponses à une territorialisation des résultats souhaitée par bon nombre de partenaires. Les données alimentent par ailleurs la base de données dont dispose l'agence au sein de système d'information géographique.

Chaque observatoire sera doté d'un comité de pilotage afin de définir les indicateurs, la méthodologie mise en place, les résultats attendus et leur diffusion. L'AGORAH assurera une coordination des différents observatoires.

En 2012, les observatoires présents à l'agence permettront d'avoir une connaissance du territoire de La Réunion sur les différents champs de l'aménagement du territoire. Le croisement de ces informations, leur territorialisation au niveau des EPCI constitueront un volet essentiel pour les années à venir. Ces croisements se situent au cœur de la demande des EPCI pour la connaissance respective de leur territoire et définiront par ailleurs de nouveaux champs d'investigation pour l'agence.

L'AGORAH dispose des observatoires suivants :

- **L'observatoire des transactions foncières et immobilières**
- **L'observatoire des loyers privés**
- **L'observatoire du foncier économique**
- **L'observatoire des transports et des déplacements**

L'AGORAH dispose depuis avril 2012

- **un observatoire des risques naturels**
- **un observatoire des déchets**

I.1.2 Observatoire des loyers privés

Enjeux

- Aider à la définition des politiques locales de l'habitat et des collectivités locales.
- Avoir une meilleure connaissance du parc locatif privé.
- Evaluer l'impact des dispositifs de défiscalisation.
- Appréhender l'adéquation entre l'offre et la demande et réajuster les besoins.

Programme 2012

➤ Objectifs

Les objectifs recherchés sont la représentativité, la fiabilité, la durabilité et l'utilité.

L'observatoire vise à apporter des données fiables concernant les caractéristiques des loyers réunionnais et leur évolution dans le temps :

- le nombre d'offres proposées,
- les niveaux de loyers,
- la localisation des logements,
- leurs caractéristiques.

Il s'agit d'une part, d'apporter à la connaissance des acteurs publics le niveau de loyer acquitté par les ménages dans le parc locatif privé et d'autre part, de développer son action d'information et de fournir au public et aux professionnels les références de loyers recherchées lors d'une première mise en location ou dans le cadre d'un renouvellement de bail.

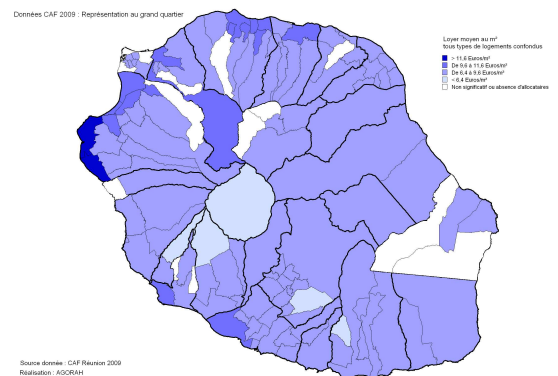
Le principal axe de travail est l'intégration des données recueillies auprès des agences immobilières pour le suivi des loyers et l'analyse du marché locatif privé.

➤ Résultats attendus

Une plaquette d'informations sera diffusée et les données recueillies seront intégrées dans la base de données de l'agence.

➤ Partenaires

DEAL / ADIL / Agences immobilières (FNAIM, SNPI...).



I.2 Observatoire du Foncier Economique

Référents : Arnaud Ritter + Consultant (e) Economie (nouvelle embauche)

I.2.1 Observatoire des Zones d'Activités et du Foncier économique : Disponibilités pour les entreprises et occupation des zones d'activités

Enjeux

- Connaître l'évolution de l'économie réunionnaise.
- Aider à définir un modèle de développement suivant les orientations du SAR.
- Analyser le tissu économique hors zones d'activités.
- Suivi des prix des loyers des locaux dans les zones d'activités ayant bénéficiées des concours européens

Programme 2012

➤ Objectifs

Définir les disponibilités pour les entreprises et l'occupation des zones d'activités en ce qui concerne :

- les terrains et locaux disponibles immédiatement ou à court terme pour les entreprises,
- l'occupation des zones d'activités à la parcelle (occupée ou non, filière économique présente),
- les projets de zones d'activités et d'immobilier d'entreprise en cours
- Territorialisation des données,
- suivi des indicateurs SAR
- Accompagnement de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI)

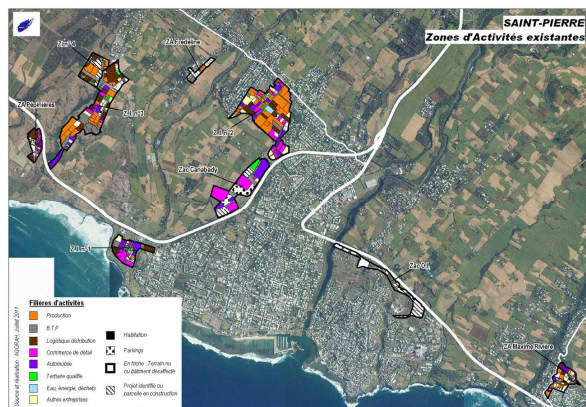
➤ Résultats attendus

Une étude complète sur l'économie dans les ZA réunionnaises. Une évolution du recensement vers les thématiques souhaitées par les partenaires.

Un complément d'analyse sur l'évolution de l'emploi hors ZA.

➤ Partenaires

DEAL, CCIR, Chambre des métiers, EPCI, communes, ADIR, AD, CESER...



I.3 Observatoire des Transports et des Déplacements

Référent : Consultant (e) Transports (nouvelle embauche)

I.3.1 Observatoire des transports et déplacements

Enjeux

- Répondre aux besoins de la population dans le domaine de la mobilité et des transports.
- Suivi du Schéma Régional d'Infrastructures et de transports - SRIT

Programme 2012

➤ Objectifs

L'année 2012 sera consacrée à la relance de cet observatoire avec la rédaction d'un cahier des charges. Une des propositions du SRIT concerne la mise en œuvre d'un observatoire des déplacements. Par ailleurs, une enquête ménages est proposée par les partenaires afin de mieux cerner les composantes de la mobilité des réunionnais. L'observatoire des transports et déplacements constitue une base de données statistique en matière de mobilité, de circulation, et de transports de personnes, de biens... Ces travaux alimenteront la démarche de l'évaluation du suivi du SAR et du SRIT.

➤ Résultats attendus

Etat des lieux sur la mobilité, les modes de déplacements, le parc automobile et le transport de marchandises. Les réflexions en cours autour de la gouvernance en matière d'organisation des transports et de déplacements ont conduit l'AGORAH, à un positionnement de veille sur cette thématique

➤ Partenaires

Conseil Général, Conseil Régional, OTI, Etat, Chambres consulaires...



I.4 Observatoire des risques naturels

Référent : Marion Ovize

1.4.1 Observatoire des risques naturels

Enjeux

- Disposer d'un outil mutualisé sur l'observation des risques naturels.
- Intégrer des problématiques de risques au sein des politiques d'aménagement.
- Evaluer et suivre l'évolution des risques naturels et les actions mises en œuvre.
- Informer sur les risques naturels le plus grand nombre dans l'objectif de développer une culture du risque.
- Alimenter les travaux du suivi du SAR.

Programme 2012

➤ Objectifs

- Définir les risques concernés.
- Constituer un état des lieux sur les risques naturels.
- Elaborer une grille d'évaluation.
- Sensibiliser sur les risques naturels.
- Informer sur les risques naturels.

Il est également prévu que l'observatoire puisse :

- proposer les orientations stratégiques à mettre en œuvre aux instances locales compétentes,

➤ Résultats attendus

- Un état des lieux.
- Une grille d'évaluation.
- Des actions de sensibilisation.

➤ Partenaires

Conseil Régional, DEAL, Conseil Général, EPCI, ADEME, les communes...



I.5 Observatoire des déchets

Référent : Consultant (e) déchets (nouvelle embauche)

1.5.1 Observatoire des déchets

Enjeux

- Disposer d'un outil mutualisé sur l'observation des déchets.
- Suivre l'évolution de la production et des traitements des déchets.
- Informer sur la réduction et la valorisation des déchets.
- Alimenter les travaux du suivi du SAR.

Programme 2012

➤ Objectifs

- Définir le contour, les missions et les modalités de fonctionnement en partenariat avec les différents acteurs concernés.
- Présenter des éléments de benchmarking aux partenaires.

➤ Résultats attendus

- Une préconfiguration de l'observatoire, son mode opératoire et ses champs d'actions.
- Eléments de benchmarking.

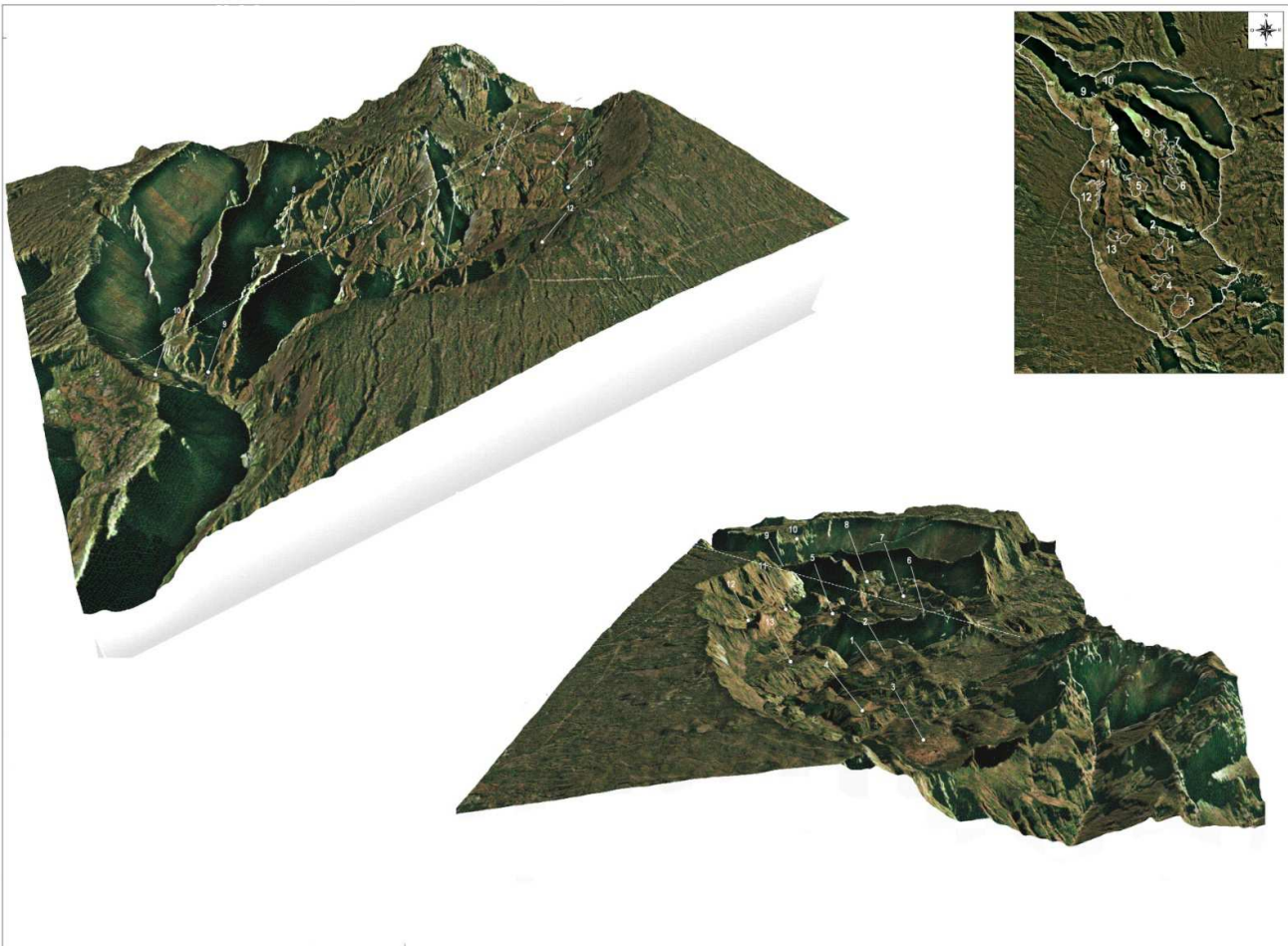
➤ Partenaires

Conseil Régional, DEAL, ADEME, Conseil Général, EPCI, ARER, les communes...les associations.



AXE II :

L'AGORAH, CENTRE D'EXPERTISES DE L'AMENAGEMENT DE LA REUNION



Sur la base des données construites et rassemblées dans le cadre des observatoires, l'AGORAH doit être en mesure de produire des analyses et expertises sur les différentes composantes de l'aménagement du territoire de La Réunion.

Les expertises seront utiles au suivi et à l'évaluation du SAR et doivent répondre notamment aux besoins des EPCI et des acteurs de l'aménagement (Région, Département et Etat). Ceci constitue une orientation majeure du rôle de l'AGORAH sur le territoire et dans le cadre de sa refonte.

Ainsi le programme de travail de ce deuxième axe portera sur les points suivants :

- Suivi de la mise en œuvre et l'évaluation en continu du SAR, en lien avec les indicateurs et objectifs contenus dans le SAR approuvé le 22 novembre 2011.
- Consolidation de la base POS/PLU, l'Agence travaillera à la constitution d'une base régionale unique intégrant les dernières versions numériques disponibles à ce jour (base 2008+numérisations réalisées par La Région depuis septembre 2011. L'intégration des POS/PLU disponibles dans le PEIGEO et leur actualisation constitueront un chantier majeur en 2012.
- Dynamiques d'urbanisation : actualisation de la tache urbaine et analyse des extensions urbaines, suivi de l'évolution de l'espace de référence du SAR. La constitution d'une base de données unique permettra de commencer à travailler sur les indicateurs du SAR
- Expertises sur des thématiques transversales dans le domaine de l'urbanisme pour aider à la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire à destination des EPCI,
- Accompagnement à la mise en œuvre du dispositif FRAFU.
- Etudes spécifiques sur l'habitat, le logement et l'urbanisme.

I.5 Analyses et Expertises de la planification territoriale

Référents : Clency Henriette, Sabine Rivière, Sébastien Bellamy

II.1.1 Suivi de la mise en œuvre du SAR

Le SAR constitue l'ossature des activités de l'agence. L'approbation du SAR entraînera une demande forte en matière d'expertises spécifiques, d'aide au suivi, d'évaluation et modalités de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAR. L'agence, outil partenarial, est au cœur du dispositif qui sera mis en place.

Enjeux

- ➔ Suivi des indicateurs du SAR : les espaces urbanisés : zone dense, zone étalée, zone dispersée.
- ➔ Animation des groupes de travail, habitat économie pour le suivi du SAR
- ➔ Suivre la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Régional autour des groupes thématiques de l'agence : dynamiques d'urbanisation, foncier économique tourisme...
- ➔ Accompagner et aider les acteurs dans l'interprétation et la mise en place des objectifs stratégiques.
- ➔ Alimenter les groupes de réflexions sur les différentes problématiques urbaines

Programme 2012

➔ Objectifs

L'AGORAH poursuivra l'animation des débats et la consolidation de la réflexion autour du suivi des indicateurs SAR-SCOT/ PLU.

L'AGORAH est chargée d'animer les groupes thématiques SAR suivants : habitat, économie et tourisme sur la base des indicateurs définis par le SAR.
: Espaces urbanisés : zone dense, zone étalée, zone dispersée. L'AGORAH a également pour mission de suivre l'évolution de l'espace urbain de référence du SAR dans lequel les collectivités devront aménager avant toute utilisation de leurs surfaces d'extension.

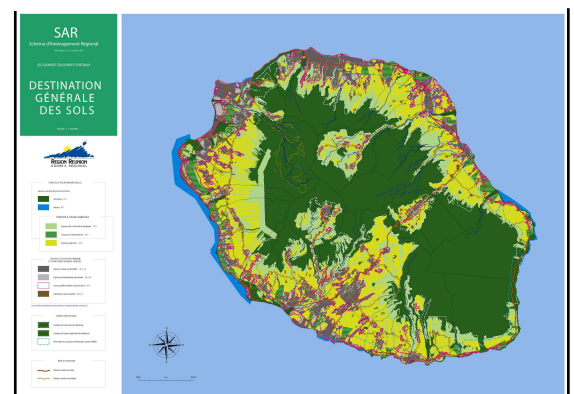
Les différents groupes de travail qu'anime l'AGORAH seront mis à contribution et pourront intégrer d'autres problématiques spécifiques si nécessaire.

➔ Résultats attendus

- Tableaux de bord de suivi des indicateurs,
- Notes de synthèses selon les besoins

➔ Partenaires

Conseil Régional, DEAL, DAF, Conseil Général, EPCI, les communes....



II.1.2 Réflexion sur la relation entre formation (initiale, professionnelle, supérieure et notamment sur la formation par alternance) et les activités économiques par bassin de vie.

Enjeu

- ➔ Favoriser un développement cohérent des filières de formation professionnelle en lien avec les activités économiques du territoire.

Programme 2012

➔ Objectif

Mener une réflexion par bassin de vie sur l'adéquation des offres de formation avec les activités économiques.

Pour 2012, la mission de l'AGORAH sera dévolue à la géolocalisation des sociétés et prestataires de formation sur la base de données mises à disposition du Carif-Oref. Une convention de partenariat définira les modalités de cette collaboration.

➔ Résultats attendus

- Etat des lieux sur les équipements de formation.
- Présentation des résultats.

➔ Partenaires

Conseil Régional, Université, Education nationale, centre de formation, chambres consulaires, monde économique.



II.1.3 Expertises auprès des acteurs de l'aménagement : les EPCI

Enjeu

- ➔ Offrir des expertises aux EPCI dans les différents domaines de l'aménagement du territoire.

Programme 2012

➔ Objectifs

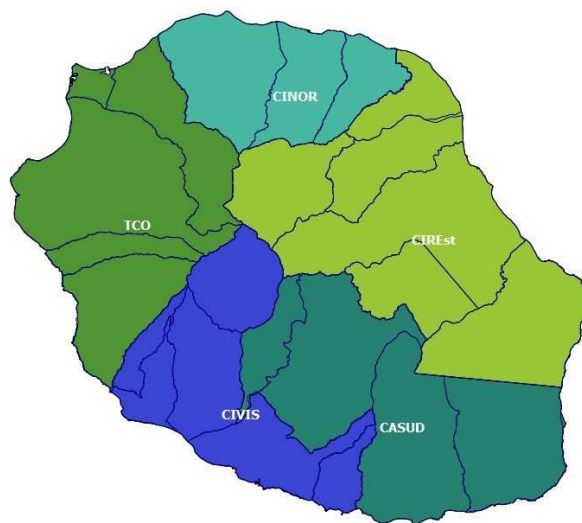
- Réflexion sur la caractérisation et identification des trames urbaines autour des pôles d'échanges du TCSP bus de la Cirest.
- Accompagnement des démarches écocité pour le compte du TCO ou quartiers durables.
- Un regard de l'agence sur le territoire des EPCI à travers des données disponibles à l'agence.

➔ Résultats attendus

- Production d'expertises sous la forme notes courtes sur des thématiques transversales dans le domaine l'urbanisme.
- Réunions thématiques pour favoriser l'échange de connaissances.

➔ Partenaires

DEAL Conseil Régional, Conseil Général EPCI...



II.1.4 Base de données cartographiques sur les PLU

Enjeu

- ➔ Permettre à tous d'accéder facilement et rapidement aux POS et PLU numériques en vigueur sur La Réunion.

Programme 2012

➔ Objectifs

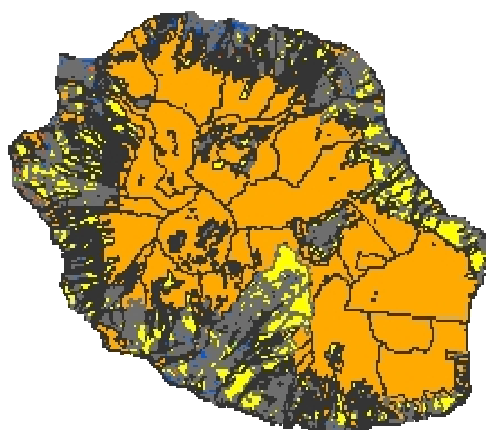
- Enrichir la plateforme régionale PEIGEO de la base permanente des POS/PLU.
- Définir et mettre en œuvre le processus d'actualisation permanente de la base.

➔ Résultats attendus

- Zonage des POS/PLU à jour, consultable et téléchargeable sur la plateforme régionale PEIGEO.

➔ Partenaires

Communes, EPCI, Conseil Régional, Conseil Général, Etat...



II.2 Analyses et Expertises des dynamiques d'urbanisation

Référent : Sabine Rivière

II.2.1 Dynamiques d'urbanisation : mesure de l'espace urbanisé et de ses évolutions

Les travaux sur les dynamiques d'urbanisation sont définis et restitués dans le cadre du groupe de travail « Etalement urbain ».

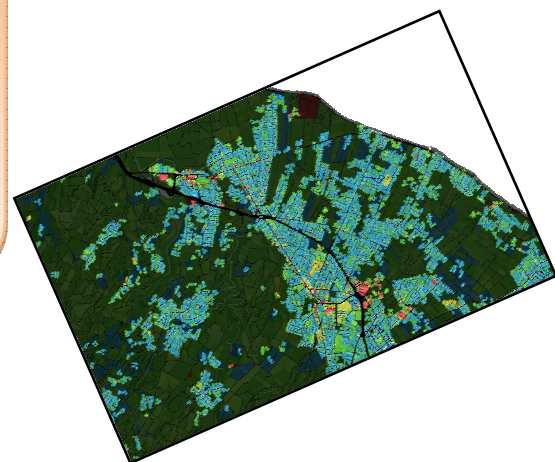
Pour 2012, les travaux sont :

- les activités économiques,
- les équipements publics,
- l'habitat,
- infrastructures de transports et leur place au sein de notre espace de référence.

Les résultats alimenteront les travaux d'élaboration des SCOT des EPCI qui reprennent de l'ampleur avec la prochaine approbation du SAR.

Enjeux

- Mieux évaluer et maîtriser l'étalement urbain.
- Suivre, mesurer les évolutions, les mutations des espaces urbanisés.
- Analyser la consommation d'espace et de sa qualification (suivi du SAR).
- Alimenter la connaissance et la lecture de l'organisation des territoires à destination notamment des acteurs en charge des documents de planification



Programme 2012

➤ Objectifs

- Poursuivre ce travail de classification en vue de mesurer et d'analyser les diverses vocations et utilisations des sols au sein du tissu urbain.
- Transposer les traitements à l'espace urbain de référence du SAR et aux zonages réglementaires. Ces derniers serviront au suivi des indicateurs définis par le SAR.
- Etablir un état de la tache urbaine à la date d'approbation du SAR.

➤ Résultats attendus

- Rapport sur les différentes composantes de l'espace urbain.
- Etat de l'urbanisation à la date d'approbation du SAR.
- Tableaux d'indicateurs.

➤ Partenaires

Conseil Régional, Comité de Pilotage Canne, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, les intercommunalités, Sucrière de la Réunion, CIRAD, ARMOS, DAF, Université, DEAL, IRD, INSEE...

II.2.2 Accompagnement pour la mise en œuvre du dispositif FRAFU

Le Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain (FRAFU) a été mis en place en 1994, conformément aux objectifs du SAR de 95, pour privilégier la densification des villes, la structuration des bourgs et le rééquilibrage du territoire (au profit du Sud et de l'Est).

L'objectif était d'aider les communes et les opérateurs à produire davantage de terrains aménagés, en vue de favoriser la construction de logements sociaux. Ceci grâce à la réalisation d'équipements primaires (station d'épuration...) et secondaires (réseaux d'eau potable, d'eau usée...) pour permettre de mieux répondre aux besoins de production de logements et aux retards en équipements structurants « eau et assainissement ».

Enjeu

➔ Accompagnement du dispositif du dispositif.

Programme 2012

Il est proposé de poursuivre la mission d'accompagnement pour la mise en œuvre du FRAFU en produisant des analyses des opérations présentées au Comité Eau et Aménagement.

➔ Objectif

Accompagner le comité technique pour l'examen des dossiers présentés.

➔ Résultat attendu

La production d'analyses et présentations aux comités techniques.

➔ Partenaires

DEAL, SEM, Communes, Conseil Régional...



II.2.3 Expertises sur l'habitat, le logement et l'urbanisme : la place de l'accession à la propriété dans le parcours résidentiel à La Réunion

Enjeux

- ➔ Proposer des réflexions plus approfondies de l'habitat à La Réunion, au-delà de la simple observation.
- ➔ Le modèle classique est celui de la location puis de l'accession à la propriété selon les différentes étapes de vie (personne seule, en couple sans puis avec des enfants, familles monoparentales, seniors...). Pour répondre à la demande, construire du logement neuf est une solution, mais elle ne suffit pas. Il est nécessaire de permettre aux ménages de sortir du locatif (social ou privé) pour accéder à la propriété.
- ➔ Les dispositifs aujourd'hui en place sont-ils suffisants pour solvabiliser les ménages dits « intermédiaires » (au-dessus des plafonds HLM mais avec des revenus trop limités pour accéder) ?

Programme 2012

➔ Les objectifs

A travers cette étude, il s'agira de répondre aux principaux questionnements suivants :

- Comment se caractérisent les marchés de l'accession à La Réunion ? Quel bilan des produits actuellement proposés ? Quels besoins ?
- Quels sont les blocages identifiés dans les parcours résidentiels et comment permettre une meilleure fluidité au sein du parc ?
- Comment relancer l'accession sociale aujourd'hui en panne ? Comment permettre aux ménages dits « intermédiaires » de sortir du locatif et de devenir propriétaire ? Comment mieux adapter l'offre ?

Quels outils et moyens à mettre en œuvre et quelles actions opérationnelles à mener afin d'assurer une meilleure réponse aux besoins et couvrir l'ensemble des segments du parc de logement ?

- Quels produits compatibles aux contraintes d'aménagement (économie d'espace, respect des règles environnementales...) et aux mutations des modes de vie et de la structure familiale... ?

➔ Résultats attendus

Il est envisagé la réalisation d'une étude complète centrée sur la thématique de l'accession à la propriété à La Réunion en identifiant clairement les blocages existants entre les différents segments de marché.

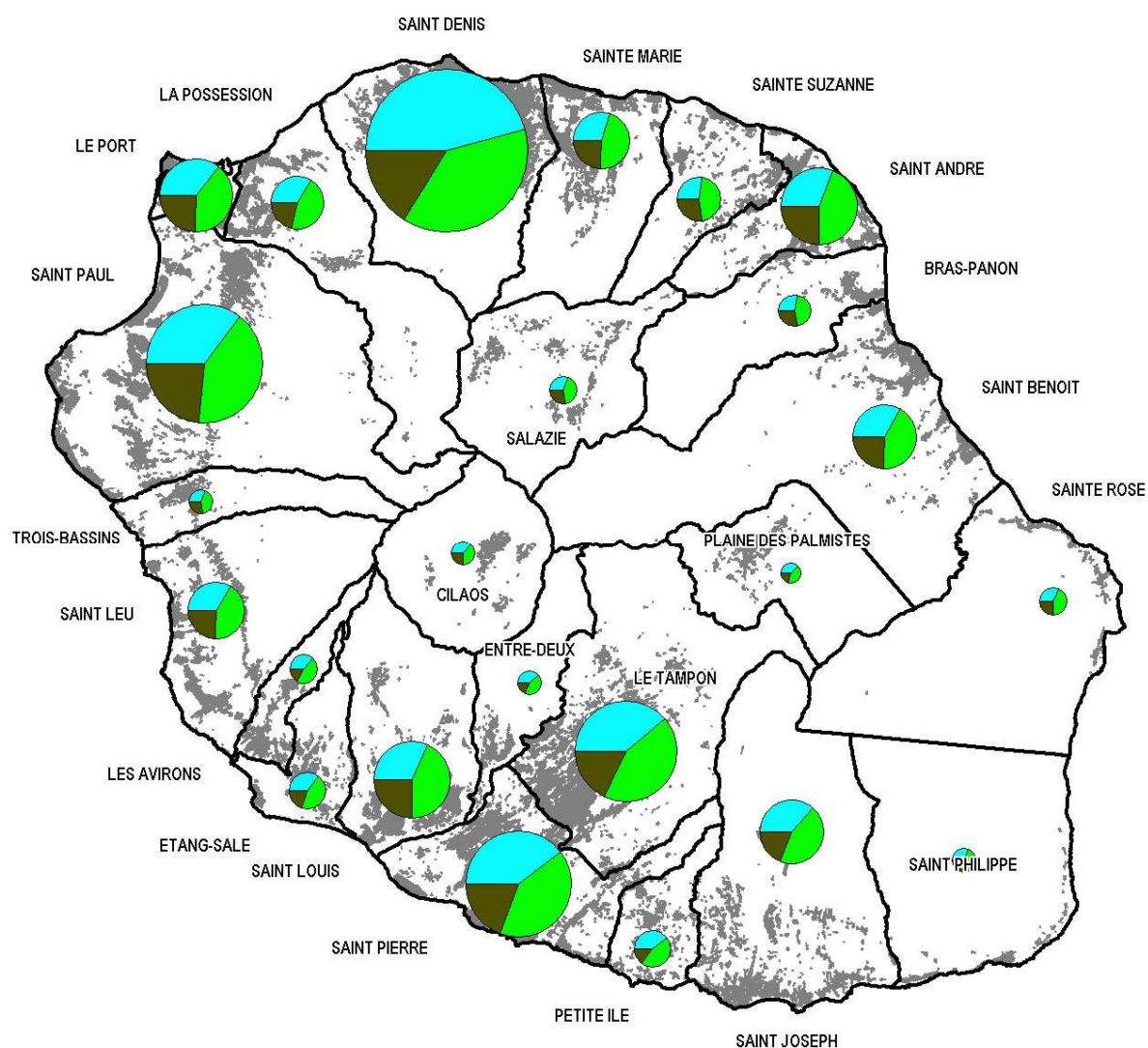
Cette approche par segment pourra faire l'objet d'une territorialisation afin de repérer les principaux blocages associés à chaque territoire. Les pistes de solution qui en découleront prendront donc en compte les différentes spécificités territoriales.

➔ Partenaires

INSEE, l'ADIL, l'ARMOS et la DEAL



AXE III : L'AGORAH, CENTRE DE RESSOURCES, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION SUR L'AMENAGEMENT DE LA REUNION



Depuis son existence, l'AGORAH capitalise un immense réservoir d'informations qui lui confère un statut de **centre de ressources** sur l'aménagement du territoire en partenariat avec d'autres partenaires (DEAL, CAUE/ADIL, SAFER, Université, Agence de développement, ARER, Université....)

La mise en œuvre progressive de **la plateforme géomatique régionale mutualisée (PEIGEO)** consolidera la position de l'AGORAH comme acteur incontournable des données géoréférencées de La Réunion.

L'AGORAH au travers d'**un site internet** rénové et d'autres supports de communication appropriés doit être en mesure d'informer le territoire sur ses activités et communiquer plus fortement ses productions, sur ses participations aux colloques et séminaires et autres manifestations.

Une des fonctions « spécifiques » de l'agence est d'être **un lieu d'espace et d'échanges** entre tous les partenaires de l'aménagement. Ces espaces d'échanges sont constitués de groupe de travail autour des thématiques de l'aménagement du territoire. Ils permettent de faire vivre le caractère partenarial de l'agence.

Il est à noter que la presque totalité des projets engagés fait l'objet d'instances de pilotage des représentants d'institutions. Pour les groupes de travail, il est notamment prévu une représentation d'élus à des moments clés que chaque groupe définira.

L'organisation des séminaires et événementiels sur des thématiques d'aménagement du territoire à destination des acteurs de ce domaine constitue également un des moyens d'ancrage de l'agence sur le territoire auprès des acteurs de l'aménagement.

Les principaux points du programme porteront sur :

- l'administration des données,
- la mise en œuvre de la modernisation du système d'information, la mutation technologique du SIG, à la réorganisation du centre de ressources et à l'amélioration du site internet,
- Mise en œuvre de la plateforme géomatique régionale mutualisée,
- l'animation du groupe SIG partenarial et des travaux géomatiques associés autour de la plateforme géomatique mutualisée (PEIGEO),
- Constitution d'un centre de regroupement des ressources de l'aménagement (bibliothèque de l'aménagement) en collaboration avec d'autres partenaires,
- Accompagnement et information du réseau de l'aménagement et l'urbanisme,
- Organisation de manifestations à l'occasion des 20 ans de l'AGORAH.

III.1 Ressources et Administration des Données

Référents : *Sebastien Bellamy, Géomaticien (ne) (nouvelle embauche) et Clency Henriette*

III.1.1 Administration des données, diffusion des études et maintenance informatique

Il sera question de poursuivre la structuration du SIG de l'agence, d'enrichir les BD existantes et d'évoluer progressivement vers un nouvel outil de catalogage répondant aux exigences de la directive Inspire.

Enjeux

- Renforcer et restructurer les systèmes d'information pour préparer le développement de nouveaux observatoires.
- Tirer profit des évolutions technologiques pour dynamiser nos systèmes de communication (messagerie et sites web) et notre SIG (Système d'Information Géographique).

Programme 2012

➤ Objectifs

- Consolider le SIG afin de renforcer son interopérabilité, ses performances et la sécurisation de ses données.
- Maintenir et améliorer l'efficacité de l'AGORAH par une infrastructure fiable et réactive.
- Améliorer le partage et la **diffusion des données** vers nos partenaires en migrant les données cataloguées de l'application TIGRE (développée par le CG84) vers la plateforme PEIGEO.
- Définir les modalités d'actualisation de la base des **équipements publics**.
- Réorganiser le **centre de ressources** de l'AGORAH
- **Moderniser le site Internet** de l'agence pour gagner en réactivité, étendre les possibilités de valorisation de nos observatoires via des applications cartographiques.

➤ Résultats attendus

- Un SIG modernisé et à jour.
- Une messagerie d'entreprise.
- Un nouveau site Internet.
- Une charte informatique interne.
- Un dossier d'exploitation informatique interne.
- Les données AGORAH disponibles sur PEIGEO.
- Une base des équipements publics redéfinie.

➤ Partenaires

Membres PEIGEO.



III.1.2 Animation du groupe SIG partenarial et des travaux géomatiques associés autour de la plateforme géomatique mutualisée (PEIGEO)

De plus en plus d'organismes publics ont des activités liées à l'information géographique numérique et à la géomatique plus généralement. Afin d'assurer la pérennisation des systèmes d'information existants, les structures locales doivent se fédérer autour de projets communs ou complémentaires.

Les Enjeux

- Soutenir la dynamique du club géomatique.
- Accompagner l'arrivée de PEIGEO.
- Mutualiser les formations.

Programme 2012

➤ Objectifs

- Animer les groupes de travail « SIG-Cadastre », « POS/PLU », « Gestion mutualisée des données » et « INSPIRE » en fonction des priorités définies par le groupe de travail « Animation » et le comité technique de suivi de PEIGEO.
- Réaliser des **publications** sur des sujets d'intérêt général ayant trait aux travaux géomatiques ou techniques.
- favoriser la **mutualisation de formations** sur les technologies de la géomatique de manière à contribuer au développement des compétences des professionnels de la géomatique.
- Organiser des **rencontres thématiques** pour réunir l'ensemble de la sphère géomatique de l'île autour de deux sujets d'actualité.
- Poursuivre l'administration du **site internet** du club géomatique et assurer sa migration vers PEIGEO.

➤ Résultats attendus

- Formations collectives mutualisées,
- 2 rencontres régionales sur la Géomatique,
- Nouveau site du club géomatique,
- 3 à 4 publications techniques,
- Une nouvelle convention Cadastre.

➤ Partenaires

Membres PEIGEO.

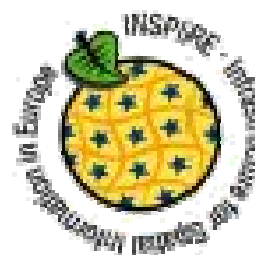


III.1.3 Mise en place de la plateforme géomatique mutualisée (PEIGEO)

La **Plateforme d'Echange de l'Information GEOgraphique à la Réunion (PEIGEO)** est un outil d'échange d'information Géomatique. Elle permet également de répondre aux exigences européennes et nationales. L'Etat, La Région et le Département ont pris l'initiative de développer cette plateforme et d'en confier le portage et la mise en œuvre à l'AGORAH.

Enjeux

- Développer la mutualisation et le partage des informations existantes entre ces structures,
- Accroître l'efficacité des structures productrices et utilisatrices d'information géographique à la Réunion,
- Permettre aux organismes publics qui le souhaitent, d'utiliser la plateforme PEIGEO pour se mettre en conformité avec la directive européenne INSPIRE,
- Favoriser le développement de l'information géographique à la Réunion et y participer activement par des actions de mise à disposition des informations au bénéfice du citoyen.



Programme 2012

➤ Objectifs

Remplir pleinement les objectifs de mise en œuvre de la plateforme géomatique mutualisée (PEIGEO) fixés dans les conventions annexées au présent programme.

➤ Résultats attendus

- Equipe projet constituée.
- Plateforme technique opérationnelle.
- Charte graphique établie.
- Interface Web développée.
- Premières données disponibles.
- Sensibilisation des partenaires commencée.

➤ Partenaires

Etat, Région, Département, EPCI.



III.2 Accompagnement et information des acteurs

Référent : Clency Henriette

III.2.1 Accompagnement et information du réseau de l'aménagement et l'urbanisme

Enjeu

- ➔ Informer, animer le réseau des acteurs de l'aménagement

Programme 2012

➔ Objectifs

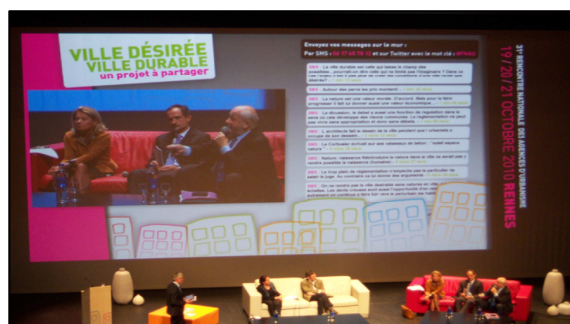
- Animation d'un réseau d'acteurs de l'urbanisme regroupant les responsables d'urbanisme des collectivités dont l'objectif est d'échanger sur les savoirs faire et les métiers de l'aménagement.
- Animation d'un espace d'échange et de veille.
- Diffusion des informations en provenance du réseau des agences d'urbanisme et des centres de réflexions sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire.
- Communication interne et externe.
- Participation à la formation des acteurs de l'aménagement.
- Contribution aux travaux du suivi du SAR.

➔ Résultats attendus

- Séminaire professionnel
- Diffusion d'études
- Rédaction de contributions
- Diffusion des études et réflexions du réseau

➔ Partenaires

DEAL Conseil Régional, Conseil Général, EPCI, communes, SEM et acteurs de l'aménagement...



III.2.2 Événementiel pour les vingt ans de l'agence.

Enjeu

- ➔ Affirmer le rôle central de l'AGORAH en tant qu'acteur central de l'aménagement du territoire.

Programme 2012

➔ Objectifs

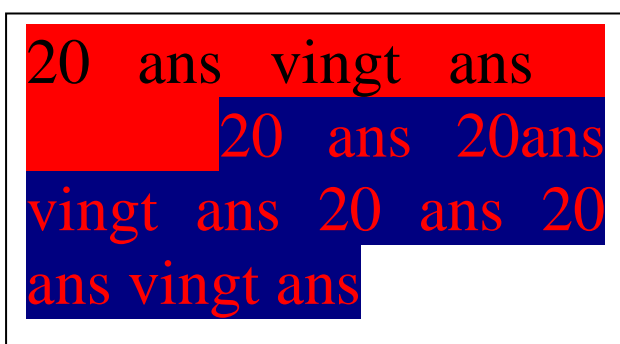
- Animation de manifestations.
- Organisation de séminaire international.
- Exposition.
- Présentation des travaux.

➔ Résultats attendus

- Événementiels.
- Séminaire.
- Plaquette.
- Rédaction d'un numéro dédié aux vingt ans.

➔ Partenaires

DEAL Conseil Régional, Conseil Général, EPCI, communes, SEM et acteurs de l'aménagement...



L'AGORAH est la seule agence d'urbanisme des îles de l'Océan Indien. Beaucoup de pays avoisinants s'intéressent à son fonctionnement et aux missions qu'elle conduit. Elle a été sollicitée et est encore sollicitée par des pays voisins afin d'apporter son savoir-faire et celui de ses partenaires en matière d'aménagement du territoire.

L'AGORAH a une capacité de mobilisation et un savoir-faire dans le domaine de l'aménagement qui peut concourir à développer la stratégie d'ouverture prônée par les pouvoirs publics.

Des actions de co-développement dans le domaine de l'aménagement et du développement durable sont autant de pistes que l'AGORAH entend développer avec les pays avoisinants

IV.1 La coopération régionale et inter-iles

Référent : Clency Henriette

Enjeu

- ➔ Ouverture et co-développement dans le domaine de l'aménagement du territoire avec les îles de l'océan indien

Programme 2012

➔ Objectifs

- Mener une action de formation pour le renforcement des directions de l'urbanisme et des infrastructures dans le domaine de l'aménagement du territoire de l'Union des Comores.
- Participer à des panels dans le domaine de l'urbanisme au sein de l'INTA.
- Faire émerger des actions de co-développement dans les domaines de l'aménagement et du développement durable avec les pays avoisinants

➔ Résultats attendus

- Action de formation-action
- Diffusion de savoir faire des professionnels de La Réunion
- Journées d'échanges avec les professionnels extérieurs

➔ Partenaires

DEAL, Conseil Régional, Conseil Général, EPCI, Pays de la zone Océan Indien et acteurs de l'aménagement...



PROGRAMME 2012	Temps programmé	TEMPS PROGRAMME PAR PERSONNE											Pilotes d'études	
		Arnaud Ritter	Lydie Serveaux	Sabine Rivière	Clency Henriette	Valérie-Anne Serviable	Sébastien Bellamy	Ludovic Le Pontois	Benoît Pribat	Marion Ovize	Consultant Economie	Consultant Déchets	Consultant Transports	
AXE I : L'Agorah, centre d'observation de l'aménagement de la Réunion	142	23	23	0	10	12	0	0	0	25	10	18	21	
I.1 Observatoire Habitat et Foncier	41													
I.1.1 Observatoire des transactions foncières et immobilières	27	15	6		1	5								
I.1.2 Observatoire des loyers privés	14	3	5		1	5								
I.2 Observatoire du Foncier Economique	23													
I.2.1 Observatoire des Zones d'Activités et du Foncier économique : Disponibilités pour les entreprises et occupation des zones d'activités	23	5	6		2					10				
I.3 Observatoire des Transports et Déplacements	28													
I.3.1 Transports et Déplacements	28		2		3	2							21	
I.4 Observatoire des Risques	28													
I.4.1 Observatoire des risques	28		2		1					25				
I.5 Observatoire des déchets	22													
I.5.1 Observatoire des déchets	22		2		2							18		
AXE II : L'Agorah, centre d'expertises de l'aménagement de la Réunion	134	18	18	39	14	10	16	0	0	5	11	3	0	
II.1 Analyses et Expertises de la planification territoriale	76													
II.1.1 Suivi de la mise en œuvre et l'évaluation en continu du SAR	42	6		10	10	2	4			3	4	3		
II.1.2 Réflexion sur la relation entre formation (initiale, professionnelle, supérieure et notamment sur la formation par alternance) et les activités économiques par bassin de vie	12		1			4					7			
II.1.3 Expertise auprès des acteurs de l'aménagement : les EPCI	11		2	3	4					2				
II.1.4 Base de données cartographiques sur les PLU	11		4				7							

PROGRAMME 2012 - Suite -	Temps programmé	TEMPS PROGRAMME PAR PERSONNE											Pilotes d'études		
		Arnaud Ritter	Lydie Serveaux	Sabine Rivière	Clency Henriette	Valérie-Anne Serviable	Sébastien Bellamy	Ludovic Le Pontois	Benoît Pribat	Marion Ovize	Consultant Economie	Consultant Déchets	Consultant Transports		
II.2 Analyses et Expertises des dynamiques d'urbanisation	58														
II.2.1 Dynamiques d'urbanisation : actualisation de la tâche urbaine et analyse des extensions urbaines	20		2	13			5								
II.2.2 Analyse et évaluation du dispositif FRAFU	12		7	1		4									
II.2.3 Expertises sur l'habitat, le logement et l'urbanisme : la place de l'accession à la propriété dans le parcours résidentiel à La Réunion	26	12	2	12											
AXE III : L'Agorah, centre de ressources, d'information et de communication sur l'aménagement de la Réunion	129	2	2	4	15	6	27	43	28	2	0	0	0	0	0
III.1 Ressources et Administration des Données	95														
III.1.1 Administration des données et diffusion des études et maintenance informatique	52						12	40							
III.1.2 Animation du groupe SIG partenarial et des travaux géomatiques associés autour de la plateforme géomatique mutualisée (PEIGEO)	18						13	2	3						
III.1.3 Mise en place de la plateforme géomatique mutualisée (PEIGEO)	25								25						
III.2 Information et Accompagnement des acteurs	34														
III.2.1 Accompagnement et information du réseau de l'aménagement et l'urbanisme	21			2	13	5				1					
III.2.2 Événementiel pour les vingt ans de l'agence	13	2	2	2	2	1	2	1		1					
AXE IV : La coopération régionale et inter-îles	4	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IV.1 La coopération régionale et inter-îles	4				4										
Total tous projets	409	43	43	43	43	28	43	43	28	32	21	21	21	21	21
total semaines productives prévues	409	43	43	43	43	28	43	43	28	32	21	21	21	21	21



AGORAH
7, rue André Lardy – Bâtiment A – ZAE La Mare
97438 SAINTE-MARIE

Tel : 0262 21 35 00 – Fax : 0262 21 37 39
E-mail : information@agorah.com
Site internet : <http://agorah.webgeoservices.com>